Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-06-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 15 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
11	5	3

OBJET DE LA DELIBERATION :

N° 15/06/23-06

MISE A JOUR DE LA NOMENCLATURE ACHAT DE L'ESADTPM MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 16/06/21-07 EN DATE DU 16 JUIN 2021

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 15 du mois de Juin à **15h.**

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY.**

ETAIENT PRESENTS :
Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Gaston SECONDI, François CARRASSAN, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD-GALLI. Hélène BILL Valérie MONDONE, Louise NOËL.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)
Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,
Richard EVENCE représentée par Maurice ABERKANE,
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Nadia INOUBLI,
Aurélie GIRARD représentée par Pierre PELLETIER,
Stéphanie PETRALIA représentée par Rémy LEVRAUD.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :
Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,
Josy CHAMBON représentée par Jean-Luc DELAUNAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Pierre BLANC.

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-06-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2022

N° D'ORDRE : 15/06/23-06

OBJET : MISE A JOUR DE LA NOMENCLATURE ACHAT DE L'ESADTPM – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°16/06/21-07 EN DATE DU 16 JUIN 2021

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Par délibération n° 16/06/21-07 du Conseil d'Administration en date du 16 Juin 2021, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée a modifié la nomenclature interne organisant la commande publique adoptée en 2011.

Pour rappel, la nomenclature Achat de la commande publique a été créée pour permettre la classification des achats effectués et ainsi appliquer les règles de fonctionnement interne des marchés dits à procédures adaptées en fonction des seuils.

Au vu de l'évolution de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée et des nouvelles charges qui lui incombent, il convient aujourd'hui de mettre à jour la nomenclature interne de l'école lui permettant d'effectuer des achats au regard du Code de la Commande Publique, en ajoutant plusieurs codes

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-06-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

nous permettant d'utiliser des accords cadre à bons de commande et de faire certains achats après consultations.
Ainsi ont été ajoutés les codes suivants :
14.09 terres spécialisés, oxydes, produit, émaux et plâtre
21.08 petites fournitures de bureau, supports d'identification, enveloppes
26.06 autres machines d'imprimerie
30.09 Fournitures et équipements en matière de sanitaire, robinetterie, plomberie
30.10 Vitrerie (vitres et glaces) et accessoires, y compris les films pour vitrages
30.11 Fournitures et matériels électriques d'éclairage pour le bâtiment, y compris les composants électroniques
30.12 Fournitures et petits matériels électriques, équipements de réseaux électriques (onduleurs, transformateurs, groupes électrogènes ...)
30.13 Equipements spécialisés en matière de chaudières, installations de chauffage ou de climatisation (générateurs, humidificateurs, chauffe-eau...)
31.05 Parasols, tables pliantes, chaises, glacières ...
75.09 Entretien, maintenance et réparation d'équipements de sanitaires, plomberie et robinetterie, y compris débouchage et entretien des sanitaires

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 Décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée,

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-06-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 Décembre 2010 créant l'établissement public de coopération culturelle à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT qu'il convient pour le bon fonctionnement de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'adopter la mise à jour de la nomenclature interne en créant de nouveaux codes,

DECIDE

ARTICLE 1

D'APPROUVER la mise à jour de la nomenclature Achat de l'EPCC ESADTPM jointe à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 15/06/2023.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération
Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon
Provence Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY